

Qu'est-ce que le **Parlement?** *en bref*



Sommaire



LE PARLEMENT

La Belgique mode d'emploi.....	2
À quoi ressemble le Parlement fédéral?.....	8
Que fait la Chambre des représentants?.....	12
Le rôle du Sénat.....	18

LES PARTIS

Les partis politiques	20
Les partis au Parlement fédéral	26

LES PARLEMENTAIRES

Comment devenir Parlementaire?.....	28
Une semaine à la Chambre	30
Combien gagnent les politiques	36
Glossaire	38

La Belgique

mode d'emploi

La Belgique est ce qu'on appelle un **État fédéral**.

Cela veut dire qu'il y a des institutions qui décident pour tous et toutes les Belges: les institutions fédérales. Et il y a aussi des institutions qui décident uniquement pour les Wallons (la Région Wallone), pour les Flamands (la Région flamande) et pour les Bruxellois (la Région Bruxelles-Capitale). Il y a donc en Belgique plusieurs parlements et plusieurs gouvernements qui s'occupent de différentes matières.

Le gouvernement fédéral et le Parlement fédéral concernent l'ensemble des Belges. Les autres sont appelés Communautés et Régions, ce sont les entités fédérées:

- la **Communauté flamande**: pour toutes les personnes qui parlent flamand,
 - la **Fédération Wallonie-Bruxelles**: pour toutes les personnes qui parlent français,
 - la **Communauté germanophone**: pour toutes les personnes qui parlent allemand,
-
- la **Région flamande**: pour toutes les personnes qui habitent en Flandre,
 - la **Région wallonne**: pour toutes les personnes qui habitent en Wallonie,
 - la **Région de Bruxelles-Capitale**: pour toutes les personnes qui habitent à Bruxelles.



LES COMMUNAUTÉS

- Communauté flamande
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Communauté germanophone

MATIÈRES

- Culture
- Écoles et enseignement
- Médias
- Santé et bien-être
- Recherche scientifique
- Enfance et jeunesse
- Sports
- ...

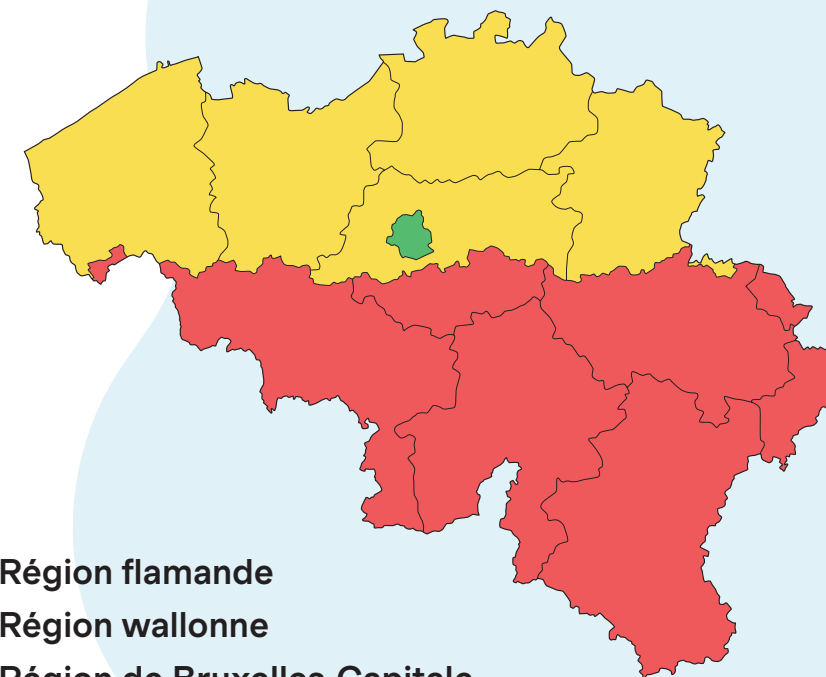


LES RÉGIONS

- Région flamande
- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale

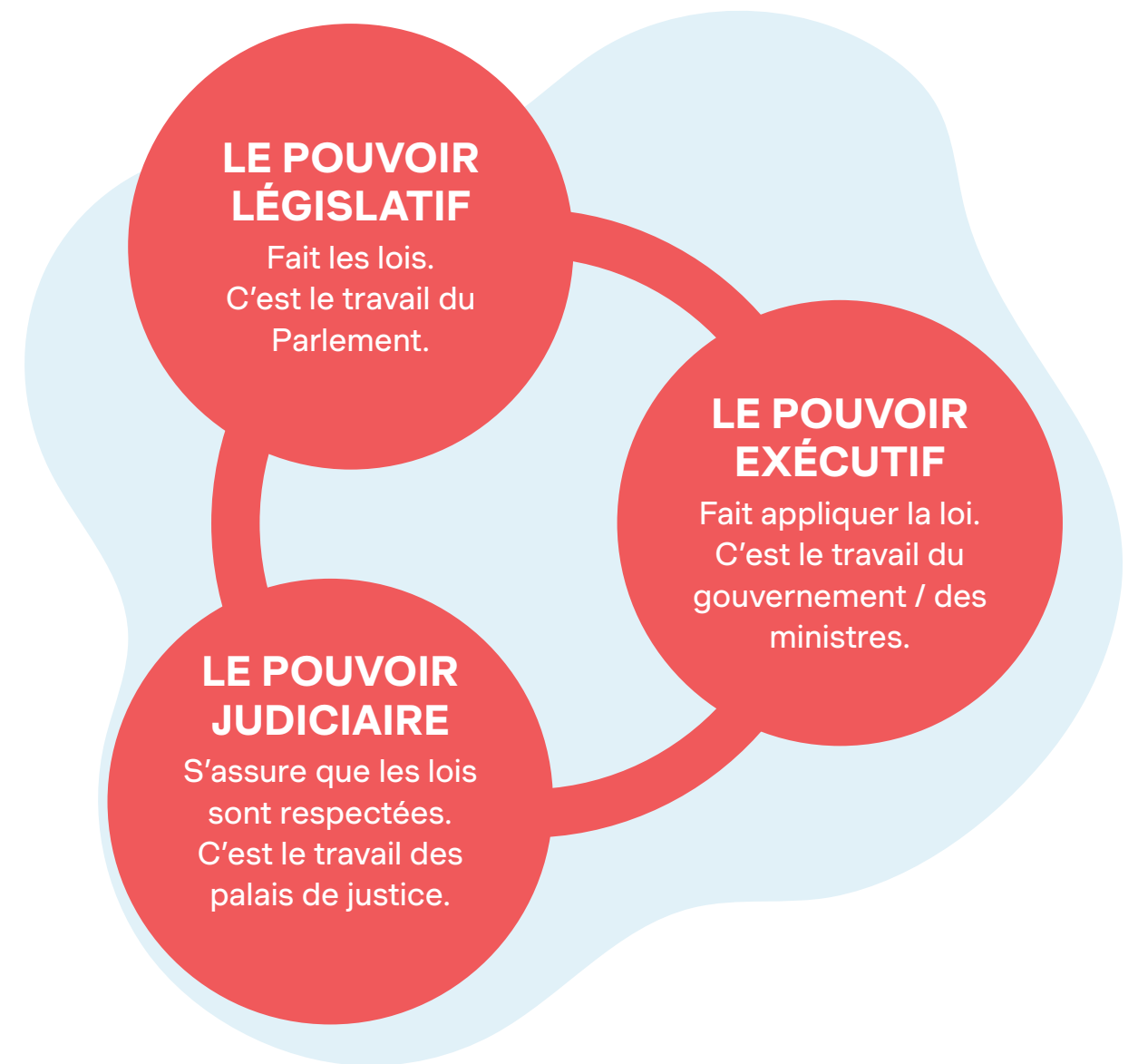
MATIÈRES

- Économie
- Emploi
- Agriculture
- Distribution de l'eau
- Logement
- Travaux publics
- Énergie
- Transports (sauf la SNCB)
- Environnement
- Aménagement du territoire
- Protection de la nature
- ...



LES TROIS POUVOIRS

UNE DÉMOCRATIE REPOSE SUR LA SÉPARATION DES TROIS POUVOIRS



Pour qu'un des trois pouvoirs ne puisse pas tout décider seul, les trois pouvoirs d'un pays se contrôlent entre eux.

Le Parlement crée les lois.

Ensuite, le gouvernement va veiller à ce qu'elles soient mises en place.

Et enfin, la Justice va veiller à ce que tout le monde respecte la loi.

Si par exemple, le Parlement fait une loi qui limite la vitesse des voitures à 30 km/heure devant les écoles. Le gouvernement va mettre des panneaux 30 km/heure près des écoles pour obliger les voitures à ralentir à 30 km/heure. Si une voiture dépasse les 30 km/heure devant une école, elle va recevoir une amende à payer à la police (à la Justice).

DE QUOI LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'OCCUPE-T-IL?

L'État fédéral s'occupe des matières dont ni les Communautés, ni les Régions ne traitent.

Toutes ces matières sont gérées par le gouvernement fédéral, qui est composé de plusieurs ministres et présidé par le Premier ministre ou la Première ministre.

Au Parlement fédéral, les parlementaires discutent de toutes ces matières et peuvent créer des lois.



LA DÉFENSE

L'armée belge et la défense du territoire.

L'ÉCONOMIE ET LE TRAVAIL

Le commerce, les banques, l'emploi, ...

LES FINANCES

Les taxes, le budget, ...

L'INTÉRIEUR

La police, les pompiers, l'organisation des élections, ...

LA JUSTICE

Les tribunaux, les prisons, ...

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES PENSIONS

L'aide aux personnes les moins riches et à celles qui ne travaillent plus, ...

LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

Le réchauffement climatique, le chauffage, l'électricité, ...

LA SANTÉ PUBLIQUE

Les hôpitaux, les médicaments, les vaccins, ...

LA MOBILITÉ

Les avions, les chemins de fer, ...

MAIS AUSSI À PROPOS

De la migration
Des relations avec les autres pays.
De la lutte contre le sexisme, le racisme et les discriminations.
...

À quoi ressemble le Parlement fédéral?

Voici le bâtiment dans lequel se trouve le Parlement fédéral, également connu sous le nom de Palais de la Nation. À l'intérieur du bâtiment du Parlement, vous trouverez la Chambre (en vert) et le Sénat (en rouge).

LA CHAMBRE ET LE SÉNAT

Le Parlement fédéral belge est composé de **deux assemblées** la **Chambre** et le **Sénat**.

La **Chambre** rassemble les personnes élues lors des élections fédérales. Elles représentent l'ensemble des Belges. Ce sont elles qui votent les lois de notre pays et discutent des choses importantes pour la Belgique. Ce sont des **députés et députées**, **et il y en a 150 au total** : 89 parlent flamand, 61 parlent français, car il y a plus de Belges qui parlent flamand que français.

Le **Sénat** réunit des personnes qui ont été élues dans les autres Parlements du pays, dans les Communautés et les Régions pour discuter de certains sujets. Ce sont des **sénateurs et sénatrices**.





L'Hémicycle du Sénat



Escalier de la Chambre



L'Hémicycle de la Chambre



Salle de Commission moderne



Péristyle



Salle de lecture



Salle de Commission historique



Escalier du Sénat

Que fait la Chambre des représentants?



Au sein du Parlement fédéral, la Chambre des représentants remplit plusieurs missions. Les principales sont la mission législative (l'élaboration des lois), le contrôle du gouvernement fédéral et le contrôle du budget.

1. L'ÉLABORATION DES LOIS

Seuls les parlementaires et les ministres du gouvernement peuvent créer des **LOIS**.

- Lorsqu'un député ou une députée crée une loi, cela s'appelle une **PROPOSITION DE LOI**.
- Lorsqu'un ou une ministre crée une loi, on l'appelle **PROJET DE LOI**.

Pour être acceptée (adoptée), une loi doit être votée par la majorité des parlementaires de la Chambre.

Après cela, c'est au gouvernement de faire en sorte que la loi soit mise en place.

Avant d'en arriver là, les lois parcourent un long chemin. Il faut en moyenne plusieurs mois, parfois plus d'un an, avant qu'une initiative devienne effectivement une loi.



LE CHEMIN DE LA LOI

Avant d'être votées et mises en application, les lois doivent suivre un chemin ponctué d'étapes.

Le gouvernement dépose un projet de loi.

Un ou une parlementaire dépose une proposition de loi.

Arrêt 1 – Commissions

Les député-es commencent le travail dans les COMMISSIONS.

Les commissions sont des groupes de parlementaires qui débattent d'un texte de loi avant de le proposer à l'ensemble des autres parlementaires.

Il y a 11 commissions, et chacune à sa spécialité: la Justice, la Défense, les Affaires étrangères, etc.

Il y a 17 membres dans chaque commission.

Tous les partis les plus importants ont le droit d'avoir une place en commission, selon le nombre de membres élus à la Chambre.

C'est là que le projet de loi ou la proposition de loi subit souvent des changements appelés "amendements".

Il faut que la commission vote le texte de loi une fois que celui-ci est prêt. Plus de la moitié des membres doivent voter "pour", sinon le texte de loi est abandonné.

Si le texte et les amendements sont adoptés, le tout passe à l'ASSEMBLÉE plénière.

Si le texte et les amendements sont rejetés en commission, l'ensemble finit à la poubelle.

Arrêt 2 – Séance plénière

Là, tous les députés et toutes les députées, qui se déplacent à l'Assemblée (qui a toujours lieu le jeudi), expliquent les discussions qui ont lieu dans les commissions.

Ces personnes discutent des lois en cours de rédaction dans les commissions, donnent leur avis, disent si elles vont voter pour ou contre et pourquoi.

Si une majorité de députés et députées (76 personnes sur un total de 150) est d'accord, alors la loi est votée.

Arrêt 3 – Le Roi

Le Roi doit alors symboliquement signer la loi qui est publiée dans un registre officiel où sont rassemblées toutes les lois: le "Moniteur belge".

Arrêt 4 Le Moniteur belge

En principe, la loi entre en vigueur 10 jours après sa publication.

Le gouvernement doit alors s'assurer qu'elle sera bien mise en place dans tout le pays.

Pour en savoir plus sur les commissions permanentes:



LOIS SPÉCIALES

À côté des lois normales, il existe également des lois spéciales. Une loi spéciale est une loi qui traite de matières "communautaires", c'est-à-dire comment les habitants et habitantes qui parlent différentes langues et habitent différentes Régions en Belgique vivent ensemble. Pour être votées, il faut que certaines conditions soient réunies:

- Il faut que la majorité des élus et élues parlant flamand, et aussi la majorité des élus et élues parlant français soient d'accord ;
- Il faut que 2/3 du total des députés et députées votent "pour" la loi.

MODIFIER LA CONSTITUTION

La Constitution ne peut être modifiée que si 2/3 des parlementaires de la Chambre et du Sénat sont d'accord.

RATIFIER LES TRAITÉS INTERNATIONAUX

Lorsque la Belgique passe des accords avec d'autres pays, c'est le Parlement qui doit dire s'il est d'accord ou non. S'il vote pour, on dit que la Belgique a «ratifié» un accord ou un traité.

2. CONTRÔLER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Parlement peut vérifier si les ministres ont fait ce qui leur était demandé et n'ont pas fait d'erreurs.

Les parlementaires peuvent poser des questions au gouvernement, auxquelles les ministres ont l'obligation de répondre.

Si un ou une ministre a fait une faute grave, les parlementaires peuvent lui demander de démissionner.

ACCORDER LA CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

Chaque fois qu'il y a un nouveau gouvernement, il doit demander «la confiance» du Parlement. Les parlementaires doivent voter pour dire si ils ou elles sont d'accord avec la mise en place de ce gouvernement. Si ce n'est pas le cas, il faut former un autre gouvernement, avec d'autres partis politiques et d'autres ministres.

En ayant la confiance du Parlement, le gouvernement est certain que les lois et les mesures qu'il peut proposer au Parlement seront votées par la majorité des parlementaires.

3. CONTRÔLER LE BUDGET

Va-t-on donner plus d'argent aux personnes au chômage, financer la construction de nouvelles éoliennes, ou acheter du nouveau matériel pour l'armée? C'est le gouvernement qui décide du budget.

Mais le gouvernement ne décide pas seul! Le Parlement doit aussi être d'accord, et ensuite vérifier si l'on fait bien ce qu'il faut avec tout cet argent. C'est une des tâches les plus importantes des parlementaires.

LE SAVAIS-TU?

Au Parlement, il y a toujours eu plus d'hommes que de femmes. Pourtant, il y a plus de femmes dans la population belge! Lorsqu'on a créé la Belgique en 1830, les femmes ne pouvaient pas voter! Il a fallu attendre 118 ans pour qu'elles puissent le faire.

Depuis, la Belgique a voté des lois pour que les femmes soient mieux représentées.

Il existe aussi des règles concernant la langue pour que la représentation des néerlandophones et des francophones soit équitable. Des règles par rapport aux régions: les régions plus importantes ont plus de parlementaires. Ainsi, il y a par exemple davantage de députés de Liège que du Brabant wallon.

Par contre, il n'existe pas de lois ou de règle pour déterminer le nombre de personnes ayant un handicap, un certain âge, une conviction philosophique ou religieuse, une orientation sexuelle ou une origine étrangère, qui devraient siéger à la Chambre.

Penses-tu que la composition du Parlement doit refléter le plus fidèlement possible la société? Pourquoi? Une personne peut-elle bien te représenter si elle a un parcours très différent du tien?



Le rôle du Sénat

Avant, les lois étaient discutées aussi au Sénat. Mais son rôle a beaucoup changé, et certaines personnalités politiques voudraient encore le modifier, voire carrément le supprimer!

Aujourd'hui, c'est un endroit où des parlementaires de toutes les Régions et les Communautés peuvent se rencontrer et discuter de sujets qui les concernent toutes et tous.

QUE FAIT LE SÉNAT?

- Modifier la Constitution comme la Chambre.
- Créer des lois qui organisent le fonctionnement de l'État fédéral et des entités fédérées.
- Écrire des rapports pour que les différents parlements et gouvernements du pays collaborent mieux ensemble.



SÉNATEURS ET SÉNATRICES

Au total, il y a 60 parlementaires qui sont sénateurs et sénatrices: 50 viennent des autres Parlements du pays. Les 10 autres sont choisis par les 50 premiers, on dit qu'ils et elles sont «cooptés».



Les partis politiques

GAUCHE, DROITE, COMMENT ÇA MARCHE ?

En politique, les partis sont souvent classés de gauche à droite. Les termes «gauche» et «droite» viennent de la place qu’occupaient autrefois les députés au sein du Parlement. À gauche, il y avait les députés qui voulaient tout changer, tandis qu’à droite, se plaçaient les députés qui ne voulaient rien changer. Selon ses idées et ses valeurs, un parti se situe plus près de l’un ou de l’autre côté. Du côté gauche se trouvent les partis qui défendent davantage des idées de gauche; du côté droit, ceux qui défendent davantage des idées de droite. Le tableau ci-contre donne quelques exemples des idées et des valeurs de gauche et de droite.

Gauche	Droite
• égalité sociale; • lutte contre la pauvreté; • idées progressistes; • l’État doit intervenir dans l’économie, afin, entre autres, de mieux répartir les richesses.	• liberté • ordre • tradition • l’État doit intervenir le moins possible dans l’économie et laisser plus de liberté aux entreprises.

Entre les deux se trouvent les **partis du centre**. Ils peuvent avoir des idées à la fois de droite et de gauche. Certains partis du centre penchent davantage à gauche ou davantage à droite.

Il existe aussi des extrêmes sur l’axe gauche-droite : **l’extrême gauche et l’extrême droite**. Ces partis sont appelés ainsi parce qu’ils défendent des idées très fortes sur la manière dont la société doit changer.

Les partis de droite, de gauche et du centre ont tous déjà fait partie d’un gouvernement fédéral en Belgique. Ce n’est pas le cas des partis d’extrême gauche et d’extrême droite : les autres partis refusent souvent de collaborer avec eux en raison de leurs positions controversées ou très radicales.



DIFFÉRENTES NUANCES

En Belgique, la différence entre la gauche et la droite n’est pas toujours claire. Cela s’explique par le fait que les partis doivent souvent collaborer pour former une majorité et un gouvernement.

Le gouvernement ne met alors pas uniquement en œuvre des idées de gauche ou de droite, mais souvent un mélange de différents points de vue.

Même au sein d’un parti, tout le monde ne pense pas toujours exactement la même chose. Les membres d’un parti peuvent avoir des avis différents sur certains sujets.

L’axe gauche-droite est donc un outil qui permet de mieux comprendre les partis, mais il manque de nuance. Il faut donc rester prudent lorsqu’on place les partis sur cet axe.

LES PARTIS FRANCOPHONES ET NÉERLANDOPHONES

En Belgique, avant les années 1960, tous les partis étaient unitaires. C'est-à-dire qu'ils s'adressaient tant aux francophones qu'aux néerlandophones. Mais petit à petit, tous se sont scindés. Ces partis ont bien toujours les mêmes idées mais désormais les néerlandophones votent pour des partis néerlandophones et les francophones pour des partis francophones. Il n'existe plus qu'un seul parti unitaire représenté au parlement fédéral, le PTB-PVDA.



Nom: PTB-PVDA
Parti du Travail de Belgique
Partij van de Arbeid van België

Extrême gauche

Idéologie: Anticapitalisme / marxisme

- Contre le capitalisme;
- Pour des impôts plus élevés pour les ultra-riches;
- Les salaires doivent augmenter, les prix doivent baisser;
- Mettre fin aux salaires mirobolants, aux bonus de pension et aux indemnités de départ élevées des politiques;
- Des solutions climatiques sociales, qui visent une société durable de manière équitable.



Nom: PS
Parti Socialiste

Gauche /
Centre-gauche

Idéologie: Social-démocratie

- Plus d'égalité;
- Des impôts plus élevés pour les ultra-riches et des salaires plus élevés pour les bas et moyens revenus;
- Protéger le pouvoir d'achat lorsque les prix augmentent;
- Des soins de santé accessibles à toutes et tous;
- Renforcer la sécurité, par exemple en augmentant la présence policière dans la rue;
- Davantage de logements abordables.



Nom: VOORUIT

Gauche /
Centre-gauche

Idéologie: Social-démocratie

- Plus d'égalité;
- Des impôts plus élevés pour les ultra-riches et des salaires plus élevés pour les bas et moyens revenus;
- Protéger le pouvoir d'achat lorsque les prix augmentent;
- Des soins de santé abordables et accessibles;
- L'égalité des chances pour toutes et tous et la défense des droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et des minorités.



Nom: GROEN !

Gauche /
Centre-gauche

Idéologie: Écologie politique

- Une politique climatique juste pour toutes et tous;
- Taxer tous les revenus de manière égale, qu'ils proviennent du travail ou du patrimoine;
- Pour des impôts plus élevés pour les ultra-riches;
- L'égalité des chances pour toutes et tous;
- Contre la discrimination et le racisme.



Nom: ECOLO
Écologistes confédérés pour
l'organisation de luttes originales

Gauche /
Centre-gauche

Idéologie: Écologie politique

- Une politique climatique juste pour toutes et tous;
- Des salaires plus élevés, en particulier pour les bas et moyens revenus;
- Une rémunération égale pour les femmes et les hommes;
- Une alimentation de qualité et durable pour toutes et tous;
- Contre toutes les formes de racisme et de violence, pour l'inclusion et la protection des minorités.



Nom: **Les Engagés** Centre / Centre-droit

Idéologie: **Humanisme renouvelé**

- Restauration de l'humain, de la nature et de la société. Une transition écologique est nécessaire pour l'avenir;
- La prospérité doit à nouveau créer des opportunités pour toutes et tous;
- Rétablir la confiance entre les citoyen-nes et la politique, par exemple grâce à une plus grande participation citoyenne et à davantage de transparence du monde politique;
- Tout le monde doit avoir accès aux services de base, mais chacune et chacun doit aussi prendre ses responsabilités;
- Des soins de santé accessibles et de qualité. Davantage de prévention, une meilleure santé mentale et des soins proches des citoyen-nes.

Équivalent
néerlandophone:
CD&V



Nom: **CD&V**
"Christen-Democratisch
& Vlaams"

Centre /
Centre-droit

Idéologie: **Démocratie chrétienne**

- Des impôts plus justes et plus simples. Pas d'exceptions pour les privilégiés et une attention particulière pour les travailleuses et travailleurs honnêtes et assidus;
- Faciliter l'achat ou la location d'un logement pour les familles travailleuses, les bas et moyens revenus;
- Investir davantage dans la justice et la sécurité. Veiller à la création de quartiers sûrs;
- Reprendre le contrôle de la migration;
- Accorder davantage d'attention au bien-être. Une productivité élevée doit aller de pair avec une bonne qualité de vie.

Équivalent
francophone:
Les Engagés



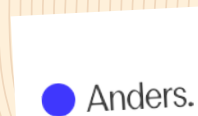
Nom: **DÉFI**
Démocrate Fédéraliste
Indépendant

Centre /
Centre-gauche

Idéologie: **Libéralisme social**

- Restaurer la Belgique en tant qu'État fédéral fort et renforcer la coopération entre Bruxelles et la Wallonie;
- L'administration belge doit fonctionner plus rapidement et plus efficacement. La bonne gouvernance est une priorité;
- Davantage d'opportunités d'emploi et une économie plus forte;
- Protéger l'environnement sans rendre la croissance économique impossible, par exemple grâce à une mobilité durable et à une transition énergétique;
- Tout le monde doit avoir accès à des services de qualité. Les groupes vulnérables doivent être mieux soutenus.

Pas d'équivalent
néerlandophone



Nom: **Anders.**

Droite /
Centre-droite

Idéologie: **Libéralisme**

- Un État minimaliste avec des missions essentielles fortes;
- Moins d'administration et de règles, sans complexité inutile;
- La liberté pour chacune et chacun de participer à la vie en société, dans un contexte d'égalité des chances;
- La prise d'initiative doit être récompensée;
- Faciliter le travail et l'entrepreneuriat.

Équivalent
francophone:
MR



Nom: **MR**
Mouvement Réformateur

Droite /
Centre-droite

Idéologie: **Libéralisme**

- La sécurité, partout et pour toutes et tous;
- Un maximum de personnes doivent travailler, avec une baisse d'impôts pour les personnes qui travaillent;
- Davantage de soutien aux entreprises et aux indépendants;
- Une politique climatique efficace, axée sur la croissance économique et la compétitivité;
- Des règles migratoires plus strictes.

Équivalent
néerlandophone:
Anders.



Nom: **NVA**
"Alliance néo-flamande"

Droite /
Centre-droite

Idéologie: **Nationalisme**

- Le travail doit être récompensé. Réduire les charges sur le travail pour les employeurs et les travailleurs;
- Un mix d'énergies renouvelables et nucléaire, abordable et durable;
- Un environnement sain avec une meilleure qualité de l'air;
- Des soins de santé organisés par les Communautés;
- Une politique d'asile humaine, mais stricte. Bienveillante envers celles et ceux qui ont besoin de protection.

Pas d'équivalent
francophone



Nom: **VLAAMS BELANG**
"Intérêt flamand"

Extrême droite

Idéologie: **Nationalisme-populisme**

- Une Flandre indépendante et une Europe confédérale;
- Une bonne sécurité sociale, mais pas pour les immigrés qui n'y ont pas contribué;
- Récompenser le travail et l'entrepreneuriat;
- Garantir la sécurité comme première mission essentielle des pouvoirs publics;
- Suspension de l'immigration et accueil des demandeurs d'asile ailleurs, mais pas ici.

Plus d'équivalent
francophone

Les partis au Parlement fédéral

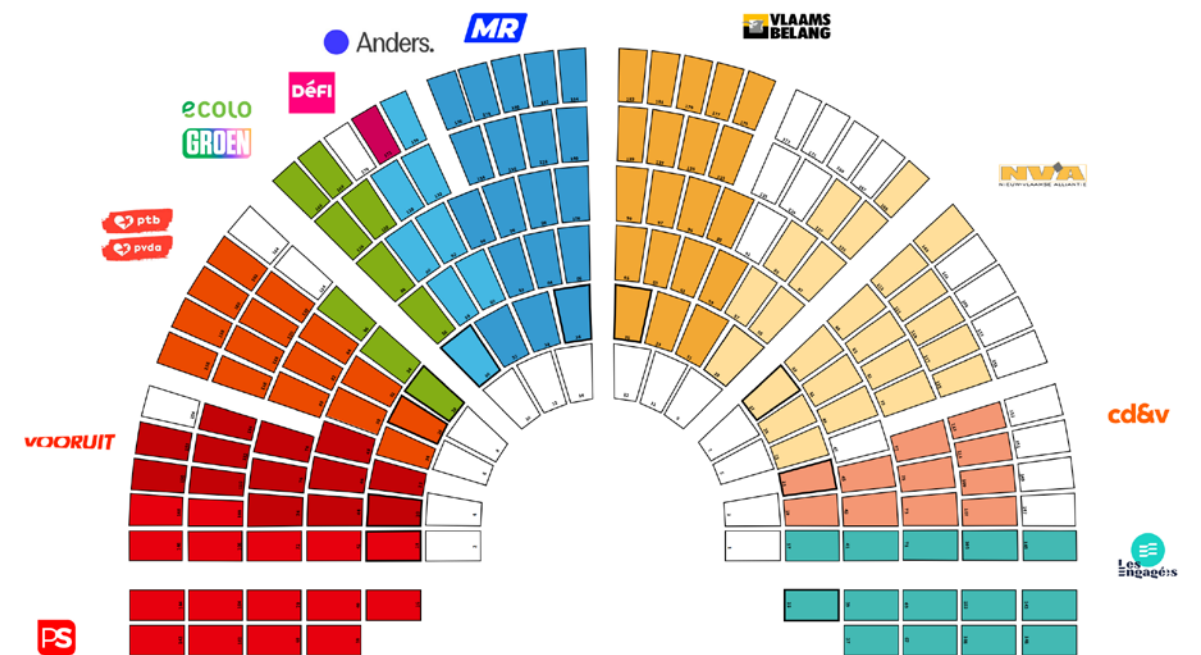
Pour former un gouvernement, plusieurs partis doivent se mettre ensemble. Ils sont obligés de compter 76 députés ou députées sur 150, et 31 sénateurs ou sénatrices sur 60 pour former ce qu'on appelle **une majorité**. On dit que ces personnes "occupent un siège" à la Chambre ou au Sénat.

Les dernières élections fédérales ont eu lieu le 9 juin 2024. Les partis qui ont remporté des sièges au Parlement fédéral à cette date sont représentés ci-contre.

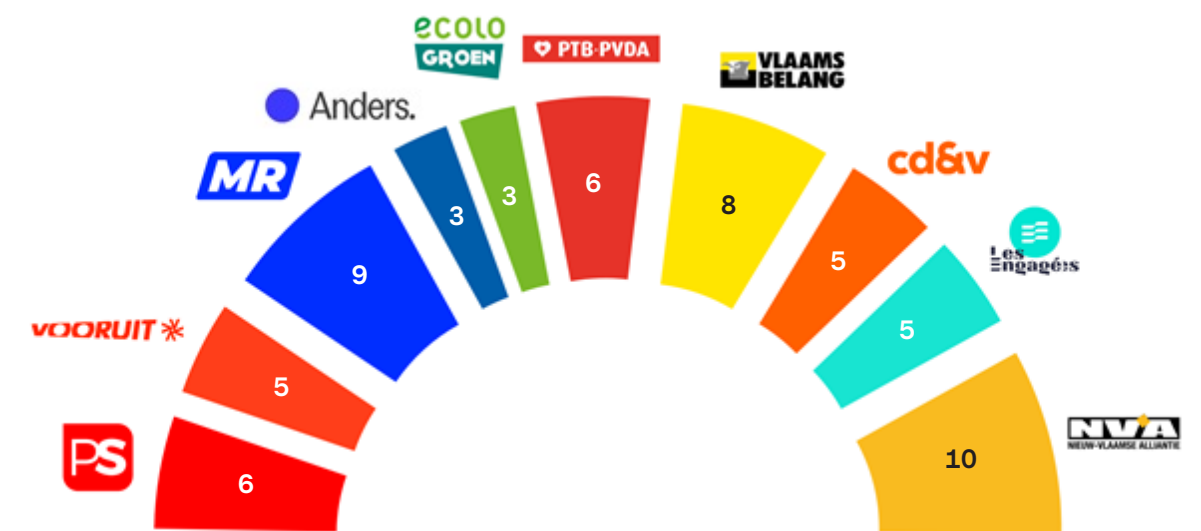
Les partis qui ne sont pas au gouvernement forment ce qu'on appelle l'**opposition**.

Les partis qui obtiennent plus de 5 sièges à la Chambre ont le droit de former **des groupes politiques**. Cela leur permet d'avoir plus d'importance et de recevoir de l'argent.

Attention! Il ne faut pas forcément être dans un parti pour siéger au Parlement! On peut aussi être "indépendant", car tout le monde peut se présenter aux élections pour être élu.



Composition actuelle de la Chambre
150 élus directs dans 11 circonscriptions électorales



Composition actuelle du sénat
60 sénateurs: 50 viennent des entités fédérées et 10 sont cooptés
(choisis par les 50 sénateurs des entités fédérées)

Comment devenir Parlementaire?

**Madame X veut devenir Députée et se présenter aux élections fédérales.
Que doit-elle faire pour cela ?**

1. POUR POUVOIR SE PRESENTER AUX ELECTIONS MADAME X DOIT:

- Être Belge
- Jouir de ses droits politiques et civils (ne pas avoir commis de crime grave et être sain d'esprit)
- Avoir 21 ans
- Avoir son domicile principal en Belgique



2. LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

La Belgique est divisée en 11 circonscriptions. Ce sont des zones bien définies pour lesquelles il faut élire des personnes lors des élections. Chaque zone correspond à une Province en Belgique. Nous avons 10 Provinces. Bruxelles est la 11^{ème} circonscription.

Si Madame X vit à Bruxelles, seules les personnes habitant la circonscription de Bruxelles pourront voter pour elle.

Si elle est élue, Madame X siègera avec les autres personnes représentant Bruxelles, mais aussi celles d'Anvers, Liège, etc. Plus il y a de personnes qui vivent dans une circonscription, plus celle-ci sera représentée par des élus et élues.

3. LA LISTE ELECTORALE

Le jour des élections, les électeurs et les électrices choisissent une liste pour laquelle voter.

Madame X doit se présenter sur l'un de ces listes, sur laquelle généralement les candidats et candidates d'un même parti se présentent. Un parti a une liste différente dans chaque circonscription.

Mais Madame X peut aussi se faire élire comme candidate indépendante si elle ne veut pas rejoindre un parti.

Elle doit obtenir suffisamment de voix par rapport aux autres listes et candidats/candidates pour être élue.

Pour qu'une liste ait droit à avoir un élu ou une élue, il faut qu'elle dépasse au moins 5% des voix dans sa circonscription.

4. MADAME X EST ÉLUE ELLE DEVIENT DÉPUTÉE

Elle va pouvoir siéger à la Chambre. Avant d'entrer en fonction, elle doit prêter le serment suivant: «Je jure d'observer la Constitution.»

Une semaine à la Chambre

LUNDI:

Le lundi matin, en principe, les membres importants des partis politiques se réunissent lors des "bureaux de parti".

C'est lors de ces réunions que les partis émettent des avis sur une loi, une mesure du gouvernement, un fait d'actualité important, etc.

Le lundi se réunissent aussi des commissions d'enquête.

MARDI:

Le mardi, les commissions parlementaires se réunissent. Elles examinent des propositions de loi et des projets de loi ou interpellent les ministres. Parfois, la Chambre se réunit en séance plénière, mais c'est exceptionnel.

MERCREDI:

Le mercredi, la "conférence des présidents" se réunit. Les personnes qui président la Chambre et les différents groupes politiques se mettent d'accord sur le programme de la séance plénière du jeudi. Ils établissent l'ordre du jour.

Comme le mardi, le mercredi est également un jour de réunions des commissions.

JEUDI:

Le jeudi matin chaque groupe politique se réunit pour se positionner sur ce qui va être discuté en plénière.

L'après-midi est réservée à la séance plénière. Entre 14 et 15 h, c'est l'heure des questions orales: les députées et députés interrogent les ministres sur des sujets d'actualité.

Ensuite, vient le temps du débat sur les lois qui sont proposées au vote.

Les autres activités parlementaires sont réduites au minimum afin de permettre aux parlementaires de participer aux votes.

VENDREDI:

Généralement, le vendredi il n'y a pas d'activité parlementaire afin de permettre aux parlementaires de se consacrer à leurs activités dans leur commune ou Région. Parfois des commissions d'enquête se réunissent le vendredi.



Combien gagnent les politiques?

Le Premier ministre, les ministres et les parlementaires reçoivent un salaire pour leur travail. Ce salaire est plus élevé que le salaire moyen en Belgique. Le salaire le plus élevé n'est pas celui du Premier ministre, mais celui du Président de la Chambre des représentants. Celui-ci gagne 1 € de plus. Cela montre que le Parlement est le plus important, car il représente le peuple.

Certaines personnes et certains partis politiques ne trouvent pas normal que les responsables politiques gagnent autant d'argent.

Pourquoi ces salaires sont-ils élevés? Il y a plusieurs raisons:

- Les responsables politiques prennent des décisions importantes pour tout le pays. Ils et elles doivent prendre de **grandes responsabilités**.
- Un bon salaire aide aussi les responsables politiques à travailler de manière **indépendante**. Ils et elles subissent moins la pression de personnes riches ou d'organisations.
- La politique n'est généralement pas un emploi qui est conservé à vie. Après des élections, un ou une responsable politique peut **perdre sa place**.



Glossaire

Amendements

Lorsqu'une loi est étudiée, on peut lui apporter des modifications ou des ajouts, qui doivent aussi être votés. Ce sont les amendements.

Circonscription électorale

Division du territoire dans laquelle chaque citoyen·ne est inscrit·e pour voter. Elle correspond à l'endroit où l'on est domicilié·e, où on habite régulièrement.

Coalition

En Belgique, les partis doivent former une coalition pour faire un gouvernement, c'est-à-dire qu'ils doivent se mettre ensemble même s'ils n'ont pas les mêmes idées, afin d'avoir une majorité.

Commission parlementaire

Groupe constitué d'un plus petit nombre de parlementaires afin de discuter de sujets relevant de sa compétence et des projets de lois qui y sont liés.

Constitution

C'est le texte qui définit ce qu'est la Belgique, comment elle s'organise politiquement et administrativement, qui y fait quoi. Elle date de 1831 et a été modifiée 6 fois depuis.

Coopter

Choisir quelqu'un au même poste que soi. Les sénateur·rices choisissent une partie de leurs collègues en votant pour elles et eux.

Démocratie

La démocratie est une manière de diriger un pays. Il n'y a pas une seule personne au pouvoir, mais le pouvoir appartient à la

population du pays. Les citoyens du pays peuvent participer à la prise des décisions en choisissant les membres du Parlement.

Économie

L'économie, c'est tout ce qui concerne l'emploi, les entreprises, la finance, etc. Elle veille à la fois à la distribution de l'argent au niveau du pays, par exemple l'argent pour les entreprises, et de la distribution de l'argent entre les personnes.

Entités fédérées

En Belgique, ce terme désigne les parlements et gouvernements des communautés et des régions, donc de la Flandre, de la Wallonie, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la communauté germanophone.

Gouvernement

Le gouvernement est l'ensemble des institutions et des personnes chargées d'exercer le pouvoir exécutif dans un pays. Ce sont les ministres et leurs ministères.

Groupe linguistique

Au parlement fédéral, il existe deux groupes linguistiques qui divisent les élu·es selon leur communauté: le néerlandophone et le francophone. Les citoyen·nes élisent des député·es dans un de ces deux groupes en fonction de la circonscription où ils/elles se trouvent.

Groupe politique

Les élu·es d'un ou plusieurs partis peuvent se réunir en groupe politique. Pour composer un groupe à la Chambre, il faut 5 élu·es, tandis qu'au Sénat il en faut 2. Ces groupes peuvent avoir plus de

financement, plus de poids dans certaines décisions, ou sont mieux représentés dans les instances du Parlement, comme les commissions.

Impôts

Les habitants et les entreprises d'un pays doivent verser de l'argent au gouvernement. Le gouvernement peut alors utiliser cet argent pour construire des hôpitaux, des routes, ou payer les enseignants, etc.

Juge d'instruction

Juge qui mène une enquête et peut décider de porter atteinte aux libertés de personnes suspectes : les mettre en prison, les mettre sous écoute ou faire des perquisitions (des fouilles) chez elles. Les commissions d'enquête parlementaire ont les mêmes pouvoirs.

Migration

La migration est le déplacement de personnes d'un lieu à un autre ou d'un pays à un autre. Par exemple, les gens migrent pour vivre ou travailler dans un autre pays.

Moniteur belge

Le Moniteur belge est le journal officiel publiant les lois et autres textes réglementaires de l'État belge. Une loi n'entre pas en vigueur tant qu'elle n'apparaît pas au Moniteur.

Parlement

Le parlement est l'organe législatif d'un pays. Il est composé de représentants élus ou désignés, chargé de créer, modifier et supprimer les lois. Il joue un rôle clé dans le bon fonctionnement d'un pays en débattant des questions politiques, en

votant sur les propositions de lois et en exerçant un contrôle sur l'exécutif.

Perquisitions

Lorsque les policiers fouillent une maison ou un appartement avec l'autorisation de la Justice.

Plénière

Une séance plénière est une réunion qui convie toutes les élu·es d'un hémicycle pour débattre ou voter. À la Chambre, elle se tient tous les jeudis. Au Sénat, elles ont lieu une fois par mois, un vendredi.

Produit intérieur brut (PIB)

Évaluation de l'ensemble des richesses produites au sein d'un pays sur une certaine période.

Réforme de l'État

On dit que l'État est réformé lorsqu'on apporte des changements importants à la Constitution ou aux lois qui organisent le système politique et administratif belge. Pour l'instant, la Belgique a connu 6 réformes.

Secrétaire d'État

Membre du gouvernement qui a un statut inférieur à celui de ministre, et qui s'occupe de certaines matières en particulier. Un·e secrétaire d'État est toujours adjoint·e à un·e ministre.

Suffrage universel

Reconnaissance du droit de vote à l'ensemble des citoyen·nes aptes à voter, sans prendre en compte leur genre, leur milieu social, leur profession, etc.

Notes

36

37

